



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2017 A 17 H 30

Présents : L-H JOLLY, JP ROUCAYROL, F. CHESNE, D. BALSAM, F. DEQUATRE, Ph. BONNEVAL, C. GARNY, C. MARECHAL, D. AMISION.

Absent excusé : A. BORNIER

Absent : P. GRAFFIN

Secrétaire de séance : A. FIRON

Délibération n° 1 – Cœur de village – Espace multi-services et bureaux – Signature de deux conventions avec le BUREAU VERITAS

Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour la première partie du Cœur de Village portant notamment sur un espace multi-services et des bureaux dans l'ancienne mairie, Place des Marvageuses.

Il convient de signer des conventions avec le BUREAU VERITAS qui suivra l'exécution du chantier au niveau contrôle technique et exercera la fonction de coordonnateur en matière de sécurité et de santé des travailleurs sur le chantier.

Deux convention sont concernées, à savoir :

- Convention de contrôle technique – Proposition commerciale n° 796105/170509-0327 – Rév 0, d'un montant de 4 016.00 € HT (4 819.20 € TTC).
- Convention de coordination sécurité santé – Proposition commerciale n° 796108/170510-0250 – Rév 0, d'un montant de 2 060.00 € HT (2 472.00 € TTC).

11 pour.

Délibération n° 2 – Signature d'une convention d'utilisation du Centre Nautique Municipal Pierre Toinot – Année 2017-2018

Dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive et plus particulièrement de la natation, la Commune de SENS met à disposition de l'école primaire de Rosoy, le bassin d'apprentissage et les vestiaires du Centre Nautique Municipal Pierre Toinot. Les maîtres-nageurs sauveteurs agréés par l'Education Nationale participeront à l'encadrement pédagogique des classes.

Le Centre Nautique Municipal Pierre Toinot sera fréquenté par l'école primaire de Rosoy durant la période scolaire 2017-2018, suivant le planning établi par le Conseiller pédagogique de circonscription de l'Education nationale.

Les dépenses seront calculées suivant le nombre d'heures d'utilisation effectives du Centre Nautique Municipal et sur la base de 80 € par créneau horaire d'utilisation avec intervention pédagogique et de 60 € par créneau horaire d'utilisation sans intervention pédagogique.

11 pour.

Délibération n° 3 – Désistement de concessions perpétuelles – Monsieur Albert ACTIS

Par courrier reçu en mairie le 27 juin dernier, Madame Aline ACTIS, fille de Monsieur Albert ACTIS, décédé, souhaite se désister purement et simplement de ses droits sur les concessions perpétuelles de terrain dans le cimetière communal de Rosoy achetées le 10 avril 1969.

Il s'agit des concessions n° 177 et 178 (numéros de plan 143 et 144) dont le concessionnaire initial était Monsieur Albert ACTIS, décédé à ce jour.

Les concessions sont vides de tout corps.

11 pour.

Délibération n° 4 – Lancement du PLUi-H

Le 18 mai 2017, la conférence des maires de l'agglomération du Grand Sénonais s'est tenue pour définir les modalités d'une charte de gouvernance et les objectifs à poursuivre au sein du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

Il a ainsi été retenu que le PLUi-H doit être élaboré de manière partagé entre la communauté d'agglomération et les 27 communes membres, afin de traduire spatialement un projet politique territorial, et permettre la réalisation des objectifs communaux, au plus près des attentes et des problématiques des communes et dans le respect des enjeux communautaires définis collectivement.

Pour répondre à cette approche transversale, **une charte de gouvernance** ayant pour objectif d'organiser les grandes lignes du processus décisionnel pour l'élaboration du PLUi-H a été élaborée. Elle a été présentée en Conseil communautaire du 29 juin 2017.

De façon à organiser les réunions publiques et les réunions de communication auprès des communes, cette charte de gouvernance prévoit un découpage de la Communauté d'agglomération en trois secteurs distincts, représentant globalement de grandes entités géographiques :

Secteur Yonne Aval (7) : Courtois-sur-Yonne, Saint-Denis-lès-Sens, Saint-Martin-du-Tertre, Sens, Paron, Gron, Collemiers ;
Secteur Yonne Amont (10) : Etigny, Rosoy, Marsangy, Passy, Rousson, Véron, Villeneuve-sur-Yonne, Armeau, Dixmont, Les Bordes,
Secteur de la Vanne (10) : Soucy, Saint-Clément, Voisines, Saligny, Fontaine-la-Gaillarde, Villiers-Louis, Malay-le-Grand, Malay-le-Petit, Noé, Maillot

Ce découpage permet de travailler au plus près de l'identité des territoires et de faciliter l'organisation des réunions. Chaque secteur est composé de 2 élus par commune et un technicien qui :

- participent à chacune des étapes d'élaboration du PLUi-H : diagnostic, PADD, OAP, zonage/règlement ;

- contribuent à la décentralisation des débats et des réflexions, à la construction du projet de territoire et à sa traduction dans le PLUi-H ;
- définissent les priorités propres à chaque commune en lien avec les commissions urbanisme communales ;
- assurent le relais d'information entre les commissions urbanisme communales et le comité de pilotage.

Les élus désignés sont les garants de la diffusion d'informations auprès de leurs équipes municipales au fur et à mesure de l'avancée de la démarche.

Le Conseil Municipal a désigné deux élus référents dans le cadre de l'élaboration et le suivi du PLUi-H conformément à la charte de gouvernance validée en Conseil communautaire du 29 juin 2017, à savoir :

- Mme Dominique CHAPPUIT
- Mr Jean-Pierre ROUCAYROL

11 pour.

Délibération n° 5 – Location de la Salle des Fêtes et de la Salle d'Evolution - Tarification

Madame le Maire indique que la Salle des Fêtes, la Salle d'Evolution et le Préfabriqué sont loués à des associations rosaltiennes et non-rosaltiennes et qu'il convient de mettre en place une tarification.

Deux forfaits vont être mis en place, à savoir :

- Un forfait journée, week-end et semaine,
- Un forfait annuel par activité.

FORFAIT JOURNEE, WEEK-END ET SEMAINE – SALLE DES FETES				
Catégories	½ journée	Journée	2 jours	Semaine (lundi au vendredi)
Rosaltiens	100 €	225 €	400 €	800 €
Extérieurs	200 €	450 €	800 €	1 600 €
Associations extérieures	40 €	70 €	125 €	250 €
Associations rosaltiennes et autres organismes et de services publics	20 €	35 €	60 €	120 €

FORFAIT ANNUEL PAR ACTIVITE (du Lundi au Vendredi)		
Catégories	Forfait	Observations
Salle des Fêtes et Salle d'Evolution		
Associations rosaltiennes et autres organismes et services publics	250 €	1 titre de 125 € en Juin et en Décembre de l'année en cours
Associations extérieures	500 €	1 titre de 250 € en Juin et en Décembre de l'année en cours
Préfabriqué		
Associations rosaltiennes et autres organismes et services publics	125 €	1 titre de 60 € en Juin et 1 titre de 65 € en Décembre de l'année en cours
Associations extérieures	250 €	1 titre de 125 € en Juin et en Décembre de l'année en cours

Pour une occupation occasionnelle (réunion), la gratuité sera appliquée. Pour l'Association « MJC » un forfait global d'un montant de 1 500 € sera demandé pour l'année. En conséquence, un titre d'un montant de 750 € sera émis en Juin et un autre en Décembre de l'année en cours.

Cette tarification sera mise en place à compter du 1^{er} janvier 2018

11 pour.

Délibération n° 6 – Admission en non-valeur (Budget Principal)

Les membres du conseil municipal ont décidé de proposer une admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour le Budget Principal :

- 1 361.83 € (Article 6541 « créances admises en non-valeur »),
- 355.01 € (Article 6542 « créances éteintes »).

11 pour.

Délibération n° 7 – Signature d'une convention avec les CARS MOREAU – Transport des enfants à la Piscine Municipale de Sens

Les enfants scolarisés à l'Ecole de Rosoy vont régulièrement à la Piscine Municipale de Sens.

Afin de faciliter les transports des enfants, Madame le Maire vous propose de signer une convention avec les CARS MOREAU pour la période du 25 septembre au 18 décembre 2017 et du 3 avril au 19 juin 2018.

Le prix du service est fixé forfaitairement à 74 euros TTC par jour de fonctionnement, la TVA étant calculé sur le taux réduit de 10 %.

11 pour.

Délibération n° 8 – Chantier Mairie – Lot 4 – Annulation d'une pénalité à la Société GUILLEMOT

Par délibération n° D160428-4 du 28 avril 2016, vous avez autorisé l'application des pénalités à plusieurs sociétés qui ont été attributaires de marchés publics sur les deux chantiers « Mairie » et « Ecole ».

En ce qui concerne la Société GUILLEMOT, un titre de recette d'un montant de 300 € a été émis à son encontre correspondant à 4 absences à réunion de chantier (4 x 75 €).

Par mail en date du 5 septembre dernier, la Société GUILLEMOT a envoyé une demande de remise gracieuse pour l'annulation du titre émis. Il est à noter que la Société GUILLEMOT a reçu une mise en demeure de payer par la Trésorerie Municipale de Sens correspondant à cette somme.

Madame le Maire propose d'annuler dans son intégralité le titre émis.

11 pour.

Délibération n° 9 – Budget Principal – DM n° 1 – Vote de crédits supplémentaires

COMPTES DEPENSES - FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
002	002	-	40 627.45 €
011	637	-	30 628.40 €
		Total	71 255.85 €

COMPTES RECETTES - FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
002	002	-	49 755.85 €
70	7011	-	21 500.00 €
		Total	71 255.85 €

11 pour.

Délibération n° 10 – Budget Principal – DM n° 2 – Vote de crédits supplémentaires

COMPTES DEPENSES - INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
001	001	OPFI	23 208.56 €

COMPTES RECETTES - INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
001	001	OPFI	7 613.08 €

11 pour.

Délibération n° 11 – Budget Principal – DM n° 3 – Vote de crédits supplémentaires

COMPTES DEPENSES - FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
011	637	-	25 000.00 €
		Total	25 000.00 €

COMPTES RECETTES - FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
70	7067	-	10 000.00 €
75	758	-	15 000.00 €
		Total	25 000.00 €

11 pour.

Délibération n° 12 – Budget Principal – DM n° 4 – Virement de crédit

CREDITS A OUVRIR - INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
21	2188	-	+ 50 000.00 €
		Total	+ 50 000.00 €

CREDITS A REDUIRE - INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
23	2313	OPNI	- 50 000.00 €
		Total	- 50 000.00 €

11 pour.

Délibération n° 13 – Budget Principal – DM n° 5 – Virement de crédit

CREDITS A OUVRIR - FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
011	637	-	+ 25 000.00 €
		Total	+ 25 000.00 €

CREDITS A REDUIRE - FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
67	6718	-	- 25 000.00 €
		Total	- 25 000.00 €

11 pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H

Fait à Rosoy, le 22 septembre 2017



Dominique CHAPPUIT
Maire de Rosoy